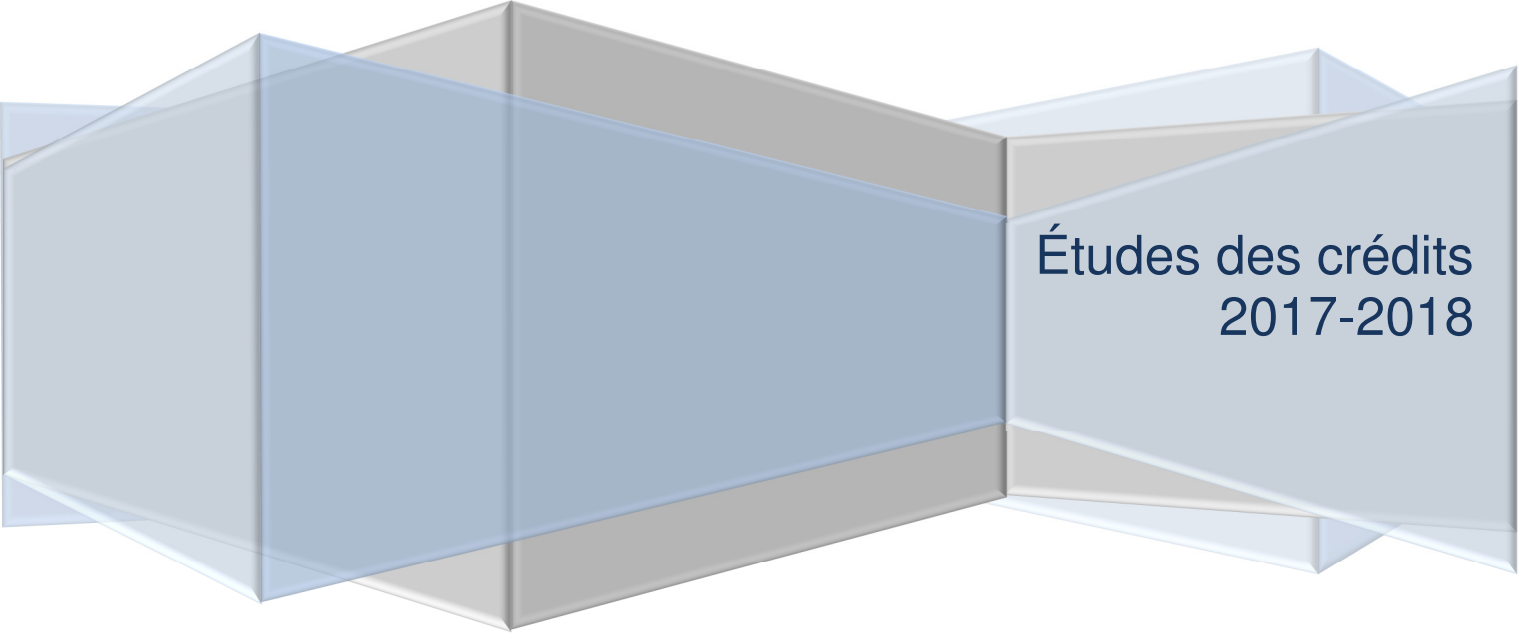


Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques

Réforme des institutions démocratiques



Études des crédits
2017-2018

SECTION 1 – DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Liste des voyages **hors Québec** pour l'année financière 2016-2017 :
- a) les endroits et dates de départ et de retour;
 - b) la copie des programmes et rapports de mission;
 - c) les personnes rencontrées;
 - d) le coût (avec une ventilation par poste : frais de déplacement, d'hébergement, de repas, autres frais, etc.);
 - e) les noms des ministres, des députés, des membres du personnel de cabinet, des fonctionnaires concernés (avec leur titre) et des autres participants (avec leur titre) regroupés par mission;
 - f) pour les organismes, le nom des dirigeants et des fonctionnaires concernés;
 - g) la liste des ententes signées ou annoncées, et, le cas échéant;
 - les détails de ces ententes;
 - les résultats obtenus à ce jour;
 - h) les investissements annoncés, le cas échéant, ainsi que le nombre d'emplois estimé;
 - i) la description de la nature du voyage incluant, le cas échéant, le nom du ou des événements concernés.

DÉPENSES 2016-2017		
PROGRAMME 6, ÉLÉMENT CABINET DE LA MINISTRE RESPONSABLE DE L'ACCÈS À L'INFORMATION ET À LA RÉFORME DES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES		
Endroits / date du départ et retour	Programme	Coût global (\$)
Toronto Départ le 20 octobre 2016 Retour le 21 octobre 2016	Conseil des ministres conjoint avec l'Ontario	1 022

Aucune dépense pour des voyages hors Québec pour le programme 6, élément Réforme des institutions démocratiques.

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet du ministère en vertu du *Règlement sur la diffusion de l'information et la protection des renseignements personnels*(art. 4 paragraphe 18).



2. Pour chacun des voyages faits en avion ou en hélicoptère par chaque membre du Conseil des ministres, des membres des cabinets ministériels **au Québec** et des dirigeants d'organismes pour 2016-2017 :
- a) l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour;
 - b) les coûts ventilés;
 - c) le cas échéant, tout autre coût ventilé par poste; frais d'hébergement, frais de repas, autres frais, etc.;
 - d) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et des fonctionnaires concernés et autres participants.

DÉPENSES 2016-2017		
PROGRAMME 6, ÉLÉMENT CABINET DE LA MINISTRE RESPONSABLE DE L'ACCÈS À L'INFORMATION ET À LA RÉFORME DES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES		
Itinéraire / Date du départ et retour	Raison	Coût global (\$)
Départ de Montréal vers Rouyn-Noranda le 8 mars 2017. Retour de Val-d'Or vers Montréal Le 10 mars 2017.	Tournée de sensibilisation dans des écoles secondaire concernant la protection des renseignements personnels et la vie privée sur Internet.	2 832

Aucune dépense pour des voyages ou des déplacements en avion ou en hélicoptère pour le programme 6, élément Réforme des institutions démocratiques.

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet du Ministère en vertu du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*(art. 4 paragraphe 17).



3. Liste des dépenses en publicité (incluant celles sur Internet), en articles promotionnels et en commandites pour chaque ministère (y compris le cabinet ministériel) et organisme. Fournir la liste détaillée de ces dépenses en indiquant :
- a) la ventilation des sommes dépensées pour 2016-2017, et les prévisions pour 2017-2018;
 - b) les noms des firmes de publicité retenues;
 - c) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi pour chacun (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
 - d) les noms des fournisseurs, incluant les contrats de photographes;
 - e) le but visé par chaque dépense;
 - f) dans le cas d'une commandite, la raison et le nom de l'organisme bénéficiaire
 - g) le coût total et ventilé pour les communiqués de presse.

Aucune dépense en publicité pour le programme 06, élément réforme des institutions démocratiques

Dépenses 2016-2017		Montants (\$)
programme 06, élément cabinet de la ministre responsable de l'Accès à l'information et à la Réforme des institutions démocratiques		
CopieXpress Enr.	Contrat de gré à gré services Fournir les services techniques d'impression	1 232
Mono-Lino	Contrat de gré à gré services Fournir les services techniques d'impression	1 216
TOTAL		2 448

Les coûts reliés aux frais de publicité concernant les bureaux de circonscription sont régis par le Règlement sur les allocations aux députés et aux titulaires de cabinet et sur les sommes versées à des fin de recherche et de soutien de l'Assemblée nationale.

Pour les contrats de plus de 25 000 \$, l'information se trouve aux engagements financiers qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique.

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet du ministère en vertu du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*(art. 4 paragraphe 24).



4. Liste des dépenses pour l'organisation et la tenue de conférences de presse, d'événements médiatiques, ou autres événements (sommets, congrès, conférence, etc.):

Par le Ministère, en incluant le cabinet ministériel ou l'organisme :

- a) les sommes dépensées en 2016-2017 et les prévisions pour 2017-2018, ventilées par type d'événement;
- b) le but de chaque dépense;
- c) le nombre total d'événements, ventilés par type d'événement;

Par un professionnel ou par une firme externe :

- d) les sommes dépensées 2016-2017 et les prévisions pour 2017-2018, ventilées par type d'événement;
- e) le nom du professionnel ou de la firme de publicité;
- f) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation, ou contrat négocié);
- g) la liste et les noms des fournisseurs et consultants, s'il y a lieu, incluant les contrats de photographies, des vidéos, etc.;
- h) le but visé de chaque dépense;
- i) le nombre total et liste d'événements ventilé par type d'événement.

Aucune dépense pour l'organisation et la tenue de conférence de presse pour le programme 06, élément Réforme des institutions démocratiques.

Aucune dépense pour l'organisation et la tenue de conférence de presse pour le programme 06, élément cabinet de la ministre responsable de l'Accès à l'information et à la Réforme des institutions démocratiques.



5. La liste des dépenses en formation de communication :

Organisée par le ministère ou l'organisme :

- a) les sommes dépensées en 2016-2017 et les prévisions pour 2017-2018, ventilées par type d'événement;
- b) le but recherché par chaque dépense;
- c) le nombre total et liste des formations ventilée par catégorie;

Organisée par un professionnel ou une firme externe :

- d) les sommes dépensées en 2016-2017 et les prévisions pour 2017-2018;
- e) le nom de la ou des firmes de publicité ou de communications;
- f) le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
- g) la liste et les noms des fournisseurs et/ou des consultants, s'il y a lieu;
- h) le but visé par chaque dépense;
- i) le nombre total et liste des formations ventilée par catégorie.

Aucune dépense pour l'organisation et la tenue de conférence de presse pour le programme 06, élément Réforme des institutions démocratiques.

Aucune dépense pour l'organisation et la tenue de conférence de presse pour le programme 06, élément cabinet de la ministre responsable de l'Accès à l'information et à la Réforme des institutions démocratiques.

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet du Ministère en vertu du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels* (art. 4 paragraphes 22 et 23).



6. La liste des dépenses en formation de communication :

Organisée par le ministère ou l'organisme pour le personnel politique, les membres du Conseil exécutif ou les députés :

- a) les sommes dépensées pour l'exercice financier 2016-2017 et les prévisions pour 2017-2018;
- b) le but visé par chaque dépense;
- c) la nature de la formation;
- d) les personnes concernées.

Aucune dépense pour l'organisation et la tenue de conférence de presse pour le programme 06, élément Réforme des institutions démocratiques.

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet du Ministère en vertu du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels* (art. 4 paragraphes 22 et 23).



7. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par **un ministère ou un organisme**, excluant le cabinet ministériel en 2016-2017, en indiquant :
- a) les noms du professionnel ou de la firme;
 - b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
 - c) le détail des travaux ou services effectués (but visé);
 - d) la date d'octroi du contrat;
 - e) le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;
 - f) l'échéancier;
 - g) dans le cas d'un octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

Par **le ou les cabinets ministériels** en 2016-2017, en indiquant :

- a) le nom du professionnel ou de la firme;
- b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
- c) le détail des travaux ou services effectués (but visé);
- d) la date d'octroi du contrat;
- e) le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;
- f) l'échéancier;
- g) dans le cas d'un octroi par soumission, les noms des soumissionnaires et le montant des soumissions.

Dépenses 2016-2017 programme 06, élément Réforme des institutions		
Barreau du Québec	Contrat de gré à gré approvisionnement Deux avis de cotisation annuelle	3 412 \$
Total		3 412 \$

Dépenses 2016-2017 programme 06, élément cabinet de la ministre responsable de l'Accès à l'information et à la Réforme des institutions démocratiques		
CopieXpress Enr.	Contrat de gré à gré services Fournir les services techniques d'impression	1 232 \$
Mono-Lino	Contrat de gré à gré services Fournir les services techniques d'impression	1 216 \$
Institut FORM.A.T	Contrat de gré à gré services Fournir une formation des mises en situation (scrum, hot room, conférence de presse)	3 000 \$
Total		5 448 \$

Pour les contrats de plus de 25 000 \$, l'information se trouve aux engagements financiers qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique et ces informations sont aussi disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://seao.ca/>

8. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2016-2017 et qui ont fait l'objet de coûts additionnels autorisés par le sous-ministre ou le dirigeant de l'organisme public comme il est prévu à l'article 17 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, en indiquant :

Indiquer si oui ou non le ministère ou l'organisme rend lui-même publique et disponible cette information par le biais de son site Internet ou autre moyen de communication.

- a) le nombre d'autorisations;
- b) le nom du professionnel ou de la firme faisant l'objet de cet octroi;
- c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat et faisant l'objet de cet octroi;
- d) le montant accordé;
- e) les motifs de la demande
- f) tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats.

Aucun contrat, donc aucun coût additionnel pour le programme 06, élément Réforme des institutions démocratiques.

Aucun contrat, donc aucun coût additionnel pour le programme 06, élément cabinet de la ministre responsable de l'Accès à l'information et à la Réforme des institutions démocratiques.

Ces informations sont toutefois disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec <https://www.seao.ca/>



9. Liste détaillée de tous les appels d'offres publics du ministère ou de l'organisme, en indiquant :

- a) la liste des soumissions et le montant de chacune;
- b) la grille d'évaluation des soumissions;
- c) la justification du choix du soumissionnaire retenu;
- d) le délai entre la publication de l'appel d'offres et l'octroi du contrat;
- e) le cas échéant, les appels d'offres annulés en cours de route et la raison de l'annulation.

Aucun appel d'offres public pour le programme 06, élément Réforme des institutions démocratiques.

Ces informations sont toutefois disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec <https://www.seao.ca/>.



10. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un cabinet ministériel en 2016-2017, en indiquant, pour chaque contrat :

- a) les noms du professionnel ou de la firme;
- b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
- c) le coût;
- d) l'échéancier;
- e) dans le cas d'un octroi par soumission, le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

Veillez vous référer à la réponse de la question 7 des renseignements généraux.



11. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseil, etc.), fournir pour 2016-2017 :

- a) Liste de toutes les ressources œuvrant au sein du ministère ou d'un organisme et qui ne sont pas des employés du gouvernement;
- b) le total des coûts reliés à ces consultants, ventilé par catégories (incluant la masse salariale);
- c) le sommaire de tout contrat octroyé pour l'embauche de ces consultations;
- d) le nom de chaque consultant et la firme par laquelle il est employé;
- e) une description de son mandat;
- f) la date de début de son contrat;
- g) la date prévue de fin de son contrat;
- h) sa rémunération annuelle.

Les informations relatives aux contrats octroyés à des firmes externes sont disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec www.seao.ca ainsi qu'aux engagements financiers de 25 000 \$ et plus qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique.



12. Pour chaque projet de développement informatique de plus de 100 000 \$ initié pour l'exercice financier 2003-2004, au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère, indiquer :

- a) le nom du projet;
- b) la nature du projet;
- c) l'échéancier initial (et revus s'il y a lieu);
- d) le montant initialement prévu pour l'ensemble du projet;
- e) les plus récentes évaluations du coût du projet;
- f) les coûts engendrés jusqu'à maintenant par le projet, au total et ventilés par année financière;
- g) l'estimation des coûts restant à déboursier pour compléter la réalisation du projet;
- h) les firmes ou OSBL associés au développement du projet, incluant tous les sous-traitants associés au projet, les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour, le détail de tout contrat octroyés en précisant le mode d'octroi du contrat, le montant et les dates;
- i) le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour;
- j) le nombre d'employés (ETC) affectés à ce projet;
- k) le nombre de consultants externes intégrés ou œuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère :
 - o la valeur totale et ventilée des contrats ou ententes entre le ministère ou l'organisme et les firmes externes pour ces consultants.
- l) indiquer si l'étude d'opportunité évaluant les possibilités qu'offre le logiciel libre a été réalisée, comme l'exige la Politique cadre sur la gestion des ressources informationnelles des organismes publics;
- m) nombre et liste des pénalités appliquées à des sous-traitants dans le domaine des TI pour les 10 dernières années.

Aucun projet de développement informatique de plus de 100 000 \$ pour le programme 06, élément Réforme des institutions démocratiques.



13. Indiquer séparément, pour le ou les cabinets ministériels et le bureau de circonscription, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2016-2017 (et la ventilation pour chaque mois), de chacune des dépenses suivantes :
- a) la photocopie;
 - b) le mobilier de bureau;
 - c) l'ameublement;
 - d) la décoration et l'embellissement;
 - e) le distributeur d'eau de source;
 - f) le remboursement des frais de transport;
 - g) le remboursement des frais d'hébergement;
 - h) le remboursement des frais de repas;
 - i) le remboursement des frais d'alcool et de fêtes;
 - j) l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et à toute session de type perfectionnement ou ressourcement :
 - i. au Québec;
 - ii. à l'extérieur du Québec.

Dépenses 2016-2017	Montant (\$)
Programme 06, élément Réforme des institutions démocratiques	
Location photocopieur + photocopies : en couleur et en noir et blanc	3 466,98
Cartouches d'impression (imprimantes)	625,81
Impression photocopies (CSPQ, Copie de la Capitale, Copiexpress)	755,05
Frais de déplacement (repas, transport, hébergement, taxis, etc.)	773,22
Formation, congrès, perfectionnement	1 113,75
Total	6 734,81

Dépenses 2016-2017	Montant (\$)
Programme 06, élément Cabinet de la ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques	
Location photocopieur + photocopies : en couleur et en noir et blanc	1 696,78
Cartouches d'impression (imprimantes)	838,42
Impression photocopies (CSPQ, Copie de la Capitale, Copiexpress)	4 318,30
Mobilier de bureau	3 517,46
Frais de déplacement (repas, transport, hébergement, taxis, etc.)	36 813,72
Formation, congrès, perfectionnement	3 020,00
Total	50 204,68

Les coûts reliés aux bureaux de circonscription sont régis par le *Règlement sur les allocations aux députés et aux titulaires et sur les sommes versées à des fins de recherche et de soutien de l'Assemblée nationale*.



14. Séparément, pour le cabinet ministériel, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2016-2017 (et la ventilation pour chaque mois), de chaque dépense reliée à la téléphonie :
- a) le nombre de téléphones cellulaires (BlackBerry, iPhone ou autres types de téléphone intelligent) utilisées;
 - b) le nombre de tablettes électroniques utilisées (iPad ou autres);
 - c) le nombre de téléavertisseurs utilisés;
 - d) le coût d'acquisition des appareils;
 - e) le coût d'utilisation des appareils;
 - f) le coût des contrats téléphoniques;
 - g) les noms des fournisseurs;
 - h) le nombre de minutes utilisées;
 - i) les ordinateurs portables;
 - j) le nombre d'ordinateurs portables utilisés;
 - k) le coût des frais d'itinérance;
 - l) les coûts de résiliation, s'il y a lieu.

Dépenses 2016-2017	
Programme 06, élément Réforme des institutions démocratiques	
Inventaire : 1 iPhone, 2 iPad, 1 portable	
Coûts d'utilisation	788,53 \$

Dépenses 2016-2017	
Cabinet de la ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques	
Inventaire : 5 portables, 6 iPad, 6 iPhone	
Coût d'utilisation	3 978,29 \$

Les coûts reliés aux bureaux de circonscription sont régis par le *Règlement sur les allocations aux députés et aux titulaires et sur les sommes versées à des fins de recherche et de soutien de l'Assemblée nationale*.

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet du ministère en vertu du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4 paragraphe 25).



15.

- a) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre et la répartition, par tranche d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et plus;

35 ans et plus														
Corps d'emploi	Total	%	Homme	%Homme	Femme	%Femme	Personne handicapée	%Personne handicapée	Anglophone	%Anglophone	Autochtone	%Autochtone	Membre communauté	%Membre communauté
Emplois supérieurs	1	12,50%	1	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Cadres	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Professionnels	5	62,50%	2	40,00%	3	60,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	2	40,00%
Fonctionnaires	2	25,00%	0	0,00%	2	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Étudiants et stagiaires	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Autres	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Total	8	100,00%	3	37,50%	5	62,50%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	2	25,00%

- b) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre et la répartition, par tranche d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et moins;

Moins de 35 ans														
Corps d'emploi	Total	%	Homme	%Homme	Femme	%Femme	Personne handicapée	%Personne handicapée	Anglophone	%Anglophone	Autochtone	%Autochtone	Membre communauté	%Membre communauté
Emplois supérieurs	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Cadres	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Professionnels	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Fonctionnaires	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Étudiants et stagiaires	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Autres	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Total	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%

- c) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre total de jours de maladie pris par le personnel;

MALADIES													
	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Total	
Cadres et TES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Professionnels	2,00	10,00	1,00	1,50	2,29	2,33	3,29	4,14	2,44	5,79	1,00	35,77	
Fonctionnaires	18,47	12,00	22,53	22,00	23,00	15,00	11,00	7,00	9,00	2,93	0,00	142,93	
Ouvriers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total	20,47	22,00	23,53	23,50	25,29	17,33	14,29	11,14	11,44	8,72	1,00	178,70	

- d) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de personnes ayant dans leur réserve de congé de maladie moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;

MALADIES						VALEUR ESTIMÉE					
	Negative	0-10 jrs	10-50 jrs	50-100 jrs	100 jrs +		Negative	0-10 jrs	10-50 jrs	50-100 jrs	100 jrs +
Emplois supérieurs	0	1	0	0	0	Emplois supérieurs	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Cadres	0	0	0	0	0	Cadres	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Professionnels	0	3	3	0	0	Professionnels	- \$	5 178,30 \$	23 426,94 \$	- \$	- \$
Fonctionnaires	0	1	1	0	0	Fonctionnaires	- \$	564,75 \$	2 842,92 \$	- \$	- \$
Ouvriers	0	0	0	0	0	Ouvriers	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Étudiants et stagiaires	0	0	0	0	0	Étudiants et stagiaires	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Autres	0	0	0	0	0	Autres	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Total	0	5	4	0	0	Total	- \$	5 743,04 \$	26 269,85 \$	- \$	- \$

- e) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre d'heures supplémentaires travaillées par le personnel et la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.); - le coût moyen par employé, selon la classe de travail.

HEURES														
		Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Total
Cadres et TES	Payées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Compensées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Professionnels	Payées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Compensées	7,75	83,75	31,25	0,00	0,00	0,00	12,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	134,75
	Total	7,75	83,75	31,25	0,00	0,00	0,00	12,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	134,75
Fonctionnaires	Payées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Compensées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ouvriers	Payées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Compensées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Étudiants et stagiaires	Payées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Compensées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	Payées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Compensées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	Payées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Compensées	7,75	83,75	31,25	0,00	0,00	0,00	12,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	134,75
	Total	7,75	83,75	31,25	0,00	0,00	0,00	12,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	134,75

MONTANT														
		Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Total
Cadres et TES	Payées	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
	Compensées	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
	Total	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Professionnels	Payées	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
	Compensées	277,84 \$	3 541,12 \$	1 371,48 \$	- \$	- \$	- \$	864,72 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	6 055,15 \$
	Total	277,84 \$	3 541,12 \$	1 371,48 \$	- \$	- \$	- \$	864,72 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	6 055,15 \$
Fonctionnaires	Payées	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
	Compensées	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
	Total	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Ouvriers	Payées	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
	Compensées	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
	Total	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Étudiants et stagiaires	Payées	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
	Compensées	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
	Total	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Autres	Payées	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
	Compensées	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
	Total	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Total	Payées	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
	Compensées	277,84 \$	3 541,12 \$	1 371,48 \$	- \$	- \$	- \$	864,72 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	6 055,15 \$

- f) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre total de jours de vacances pris par le personnel;

VACANCES												
	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Total
Cadres et TES	0,00	0,00	1,00	7,50	7,00	5,00	0,00	0,00	1,00	3,00	3,00	27,50
Professionnels	0,00	1,50	5,50	38,00	46,00	4,00	1,00	0,00	6,50	6,00	1,00	109,50
Fonctionnaires	0,00	0,00	6,00	0,00	10,00	1,00	1,00	0,00	1,00	6,00	6,00	31,00
Ouvriers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Étudiants et stagiaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	1,50	12,50	45,50	63,00	10,00	2,00	0,00	8,50	15,00	10,00	168,00

- g) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de personnes ayant dans leur réserve de jours de vacances moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;

VACANCES						VALEUR ESTIMÉE					
	Negative	0-10 jrs	10-50 jrs	50-100 jrs	100 jrs +		Negative	0-10 jrs	10-50 jrs	50-100 jrs	100 jrs +
Emplois supérieurs	0	0	1	0	0	Emplois supérieurs	- \$	- \$	31 550,21 \$	- \$	- \$
Cadres	0	0	0	0	0	Cadres	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Professionnels	3	3	0	0	0	Professionnels	(2 409,79) \$	1 807,07 \$	- \$	- \$	- \$
Fonctionnaires	1	1	0	0	0	Fonctionnaires	(104,78) \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Ouvriers	0	0	0	0	0	Ouvriers	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Étudiants et stagiaires	0	0	0	0	0	Étudiants et stagiaires	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Autres	0	0	0	0	0	Autres	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Total	4	4	1	0	0	Total	(2 514,57) \$	1 807,07 \$	31 550,21 \$	- \$	- \$

- h) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de plaintes pour harcèlement psychologique;

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

- i) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de personnes et la répartition par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, contractuels, etc.) qui reçoivent une rémunération du ministère ou d'un organisme relevant du ministère, et qui reçoivent également une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les agences régionales et les établissements hospitaliers;

En ce qui a trait à l'information recherchée concernant la liste du personnel, par catégorie d'emploi, qui reçoit une rémunération et une prestation de retraite d'un régime de retraite, nous vous informons que ces renseignements renferment des renseignements personnels confidentiels au sens de l'article 54 de la Loi sur l'accès. Le paragraphe 1° de l'article 53 ainsi que le premier alinéa de l'article 59 de cette loi nous obligent à refuser de donner accès à ces renseignements. Par ailleurs, l'amalgame des renseignements recherchés n'a pas un caractère public conformément à l'article 57 de la Loi sur l'accès.

- j) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : l'évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix, etc.) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);
- m) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de postes par catégorie d'emploi et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);

Au 28 février 2017						
Catégorie d'emploi	Total	Cadres et TES	Professionnels	Fonctionnaires	Étudiants et stagiaires	Autres
Abitibi-Témiscamingue	0	0	0	0	0	0
Bas-Saint-Laurent	0	0	0	0	0	0
Capitale-Nationale	8	1	5	2	0	0
Centre-du-Québec	0	0	0	0	0	0
Chaudière-Appalaches	0	0	0	0	0	0
Côte-Nord	0	0	0	0	0	0
Estrie	0	0	0	0	0	0
Gaspésie--Îles-de-la-Made	0	0	0	0	0	0
Lanaudière	0	0	0	0	0	0
Laurentides	0	0	0	0	0	0
Laval	0	0	0	0	0	0
Mauricie	0	0	0	0	0	0
Montréal	0	0	0	0	0	0
Montréal	0	0	0	0	0	0
Nord-du-Québec	0	0	0	0	0	0
Outaouais	0	0	0	0	0	0
Saguenay- Lac-Saint-Jean	0	0	0	0	0	0
Moncton	0	0	0	0	0	0
Ottawa	0	0	0	0	0	0
Toronto	0	0	0	0	0	0
Vancouver	0	0	0	0	0	0
Total	8	1	5	2	0	0

- k) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : l'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir;
- l) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie;

	CGRH	CGRH	Professionnel		Ingénieurs	Ingénieurs	Horaire majoré	Hors échelle
	Expert	Émérite	Expert	Émérite	Expert	Émérite		
Total	0	0	0	2	0	0	4	0

- n) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires;

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

- o) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre d'employés permanents et temporaires.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

- p) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de départs volontaires, ventilé par raisons du départ.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

- q) Pour chaque direction du ministère et direction d'organisme relevant du ministère, le nombre de postes abolis ventilé par corps d'emploi, pour 2016-2017 et les cinq années précédentes;

Aucun poste aboli pour 2016-2017.

- r) L'effectif autorisé par le SCT en vertu de la 15 sur le contrôle des effectifs, par année, depuis l'instauration de la loi.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.



16.

- a) Pour chaque ministère et organisme, et ce, par direction : le nombre de départs à la retraite en 2015-2016 et en 2016-2017, incluant le total et la ventilation des indemnités versées;

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes pour l'année 2016-2017 seulement.

- b) le nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines;

Aucun départ à la retraite en 2016-2017.

- c) le nombre de départs à la retraite prévus pour 2017-2018 et les indemnités de retraite qui seront versées;

Aucun départ à la retraite de prévu pour 2017-2018.

- d) le nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique embauchés pour un ou des contrats.

Aucun retraité engagé par contrat.



17. Liste des baux pour les espaces occupés par les ministères et organismes en 2016-2017 en indiquant, pour chacun d'eux :
- a) l'emplacement de la location;
 - b) la superficie totale pour chaque local loué;
 - c) la superficie réellement occupée;
 - d) la superficie inoccupée;
 - e) le coût de location au mètre carré;
 - f) le coût total de ladite location;
 - g) le coût des aménagements réalisés depuis le 1^{er} avril 2011, la nature des travaux et le ou les bureaux visés;
 - h) la durée du bail;
 - i) le propriétaire de l'espace loué;
 - j) les noms des sous-locataires et les revenus liés à des sous-locations, le cas échéant.

2016-2017				
Accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques				
Espaces occupés	Superficie totale	Durée du bail	(\$)	Propriétaire
Bureau du Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques 875, Grande Allée Est, H3.501	439,52 m ²	Entente d'occupation avec la SQL. C'est la SQL qui doit rendre des comptes sur les baux pour lesquels elle s'est engagée.	108 197,40	SQL
Bureau de la Direction à l'accès à l'information et protection des renseignements personnels 875, Grande Allée Est, H3.243	303,52 m ²		75 871,80	
Aucun aménagement et rénovation				
Total			184 069,20	

2016-2017				
Cabinet de la ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques				
Espaces occupés	Superficie totale	Durée du bail	(\$)	Propriétaire
Bureau du cabinet 875, Grande Allée Est, H5.725	532,58 m ²	Entente d'occupation avec la SQL. C'est la SQL qui doit rendre des comptes sur les baux pour lesquels elle s'est engagée.	114 686,04	SQL
Bureau du cabinet 770, rue Sherbrooke Ouest, Montréal	191,47 m ²	31 décembre 2017	74 245,20	
Coûts d'aménagement et rénovation			688,76	
Total			189 620,00	

Les coûts reliés aux bureaux de circonscription sont régis par le *Règlement sur les allocations aux députés et aux titulaires et sur les sommes versées à des fins de recherche et de soutien de l'Assemblée nationale*.

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base annuelle sur le site Internet du Ministère en vertu du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4 paragraphe 27).



18. Pour le cabinet ministériel, les bureaux de circonscriptions des ministres, la Direction générale du ministère et la haute direction des organismes publics, fournir le détail et la ventilation des coûts, pour 2016-2017, du déménagement, de l'aménagement, de la rénovation et autres travaux effectués dans les espaces occupés. Pour les rénovations, fournir :
- a) la ou les dates des travaux;
 - b) les coûts;
 - c) le nom de la ou des firmes ayant effectué les travaux.

Dépense 2016-2017	
Programme 6, élément Cabinet de la ministre responsable de l'Accès à l'information et à la Réforme des institutions démocratiques	
Coûts de déménagement, d'aménagement, de rénovation et autres travaux effectués dans les espaces occupés	688,76 \$

Les coûts reliés aux bureaux de circonscription sont régis par le *Règlement sur les allocations aux députés et aux titulaires et sur les sommes versées à des fins de recherche et de soutien de l'Assemblée nationale*.



19. Liste du personnel de cabinet de chaque membre du Conseil des ministres pour 2016-2017 en indiquant, pour chaque individu :
- a) la date de l'entrée en fonction et la date de départ, le cas échéant;
 - b) le titre de la fonction;
 - c) l'adresse du port d'attache;
 - d) le traitement annuel ou, selon le cas, les honoraires versés;
 - e) la prime de départ versée, le cas échéant;
 - f) le montant total et la ventilation des primes ou bonis reçus;
 - g) la liste du personnel politique, incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction publique et de quelle masse salariale chaque individu relève;
 - h) la description de tâches;
 - i) le montant détaillé des salaires, des honoraires et des contrats donnés par le cabinet pour 2016-2017;
 - j) le nombre total d'employés au cabinet;
 - k) la masse salariale totale par cabinet pour les années financières 2015-2016 et 2016-2017;
 - l) les noms des employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la fonction occupée;
 - m) s'il a ou non signé les directives du premier ministre intitulées : *Directive sur la transparence et l'éthique relativement à l'exercice des fonctions du personnel des cabinets de ministre et Directive concernant les règles applicables lors de la cessation d'exercice de certaines fonctions pour l'État*.

MEMBRES DU PERSONNEL	TITRE DE LA FONCTION	PORT D'ATTACHE
Beauvais, Joanne	Directrice de cabinet	Montréal
Busque, Olivier	Attaché politique	Montréal
Debrosse, Dominique	Attaché politique	Montréal
Hasanova, Makka	Employée de soutien	Montréal
Marques, Eugénia Maria	Employée de soutien	Montréal
Rajotte, Martine	Attachée politique	Québec
Rineau-Rossi, Sarah	Attachée politique	Québec
Tôth, Laurence	Attachée politique	Québec
Masse salariale autorisé pour le Cabinet	500 000,00 \$	



20. Liste des sommes d'argent versées en 2016-2017 à même le budget discrétionnaire du ministre, du ministre délégué, du ministère ou de l'organisme, en indiquant :
- a) le nom de l'organisme concerné ou de la personne;
 - b) la circonscription électorale;
 - c) le montant attribué;
 - d) le détail du projet visé et le but poursuivi par le ministère ou l'organisme.

SUBVENTIONS 2016-2017	
PROGRAMME 6, ÉLÉMENT CABINET DE LA MINISTRE RESPONSABLE DE L'ACCÈS À L'INFORMATION ET DE LA RÉFORME DES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES	
ORGANISMES	MONTANT (\$)
Ali et les Princes de la Rue	350
Association pour le soutien et l'usage de la langue française	250
Autisme de l'Est-du-Québec	100
Avocats sans frontières Canada	1000
Centre des Femmes d'Ici et d'Ailleurs	500
Centre Humanitaire d'Organisation de Ressources et de Références d'Anjou	100
Chambre de Commerce Italienne au Canada	2500
Club de soccer Rivière-des-Prairies	250
Club optimiste Golf junior région St-Laurent	100
Collège André-Grasset	1000
Comité du 100e Ville de La Sarre	250
Commission scolaire des Premières-Seigneuries	200
Communauté Sépharade unifiée du Québec	100
Conseil québécois LGBT	200
Coopérative de solidarité de santé du nord de la petite-nation	100
Éditions de l'institut d'études internationales de Montréal	1000
Éditions de l'institut d'études internationales de Montréal	500
Exeko	1000
Fédération de l'Âge d'Or du Québec - Région Île de Montréal	250
Fédération internationale des droits de la personne handicapée	500
Fondation du sport handicapé québécois	250
Fondation Y des femmes	1000
Force Jeunesse	1000
Grand défi Pierre Lavoie	250
Groupe de recherche et d'intervention sociale (G.R.I.S.)	200
Groupe Femmes, Politique et Démocratie	2500
Institut du Nouveau Monde	300
Jeune Conseil de Montréal	300
Ligue des droits et libertés	200
Mouvement pour une Démocratie Nouvelle	1000
Regroupement des Organismes Communautaires Autonomes Jeunesse du Québec	1000
Service de Nutrition et d'Action Communautaire	250
Société canadienne de la Croix-Rouge	500
Société d'histoire et de généalogie des Pays-d'en-Haut	500
Vallée-Jeunesse	100
Vote pour ça	2500

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet du ministère en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels* (art. 4 paragraphe 26)



21. Liste du personnel hors structure, par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), rémunéré par le ministère, mais qui n'occupe aucun poste dans ce ministère :
- a) le nom de la personne;
 - b) le poste occupé;
 - c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
 - d) l'assignation initiale et l'assignation actuelle;
 - e) la date de l'assignation hors structure;
 - f) la date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu.

Aucun poste hors structure pour le programme 06, élément Réforme des institutions démocratiques.



22. Liste du personnel en disponibilité par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), en indiquant :
- a) le poste initial;
 - b) le salaire;
 - c) le poste actuel, s'il y a lieu;
 - d) la date de la mise en disponibilité;
 - e) les prévisions pour 2017-2018.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et les organismes.



23. Pour chaque ministère et organisme public (y compris les agences, les sociétés, établissements, institutions, etc.), fournir pour 2016-2017, le nombre d'occasionnels mis à pied dont le ministère ou l'organisme a mis fin à l'emploi ou dont le contrat n'a pas été renouvelé, en précisant la ou les raisons et en ventilant :
- a) par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, personnel de soutien, fonctionnaires, etc.);
 - b) prévisions pour 2017-2018;
 - c) par catégorie d'âge.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et les organismes.



24. Pour chaque ministère et organisme, depuis cinq ans, fournir le nombre de postes abolis par bureau régional et par catégorie d'emploi, ainsi que les prévisions pour 2017-2018.

Aucun bureau régional, donc aucun poste aboli pour le programme 06, élément Réforme des institutions démocratiques.



25. Pour chaque ministère et organisme, liste des bureaux régionaux et de l'effectif étant rattaché, par catégorie d'emploi, à chacun de ces bureaux. Présenter l'évolution depuis cinq ans, ainsi que les prévisions pour 2017-2018, par mission.

Veillez, vous référer à la réponse de la question 15j.



26. Liste du personnel rémunéré par le ministère et affecté à d'autres organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres, en indiquant :
- a) le nom de la personne;
 - b) le poste occupé et le nom de l'organisme;
 - c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
 - d) l'assignation initiale;
 - e) l'assignation actuelle;
 - f) la date de l'assignation hors structure;
 - g) la date de la fin de l'assignation (s'il y a lieu).

Aucune affectation à un autre organisme public, etc. pour le programme 06, élément Réforme des institutions démocratiques.



27. Liste de tous les abonnements aux journaux, aux revues mensuelles, aux publications (format papier ou électronique), aux sites spécialisés de recherche sur Internet (Eureka, etc.) du ministère et des organismes publics en 2016-2017, en précisant pour chaque abonnement :
- a) le coût de chacun;
 - b) le fournisseur;
 - c) la nature du service.

Ventiler le montant total par catégories.

Aucune dépense pour le programme 06, élément Cabinet de la ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques.

Dépenses 2016-2017 Programme 06, élément Réforme des institutions démocratiques	Montants (\$)
Publication Québec (CSPQ)	12 622,40
Abonnement : publication QC-Légis (CSPQ)	66,00
Journaux électroniques et abonnements	1 409,51
SOQUIJ (banques de données – frais de code d'accès)	192,00
Total	14 289,91



28. Les sommes déboursées par le cabinet ministériel, le ministère ou les organismes publics pour l'achat de billets de saison, la réservation de loges et les frais payés afin de devenir membre d'un club privé ou autre.

Aucune dépense pour le programme 06, élément Cabinet de la ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques.



29. Pour chaque site Internet du ministère ou de l'organisme public (incluant les événements ponctuels), fournir, et ce, depuis l'existence du site :
- a) le nom du site Web;
 - b) le nom de la firme ou du professionnel, des personnes qui ont conçu le site;
 - c) les coûts de construction du site;
 - d) les coûts d'hébergement, de l'entretien et de mise à jour;
 - e) les coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement);
 - f) la fréquence journalière, hebdomadaire et mensuelle des visites ventilée par section et/ou page du site (nombre de « hits »);
 - g) la fréquence moyenne de mise à jour;
 - h) le responsable du contenu sur le site.

Cette question ne s'applique pas au programme 06, élément Réforme des institutions démocratiques.



30. Nominations, pour 2016-2017, de mandataires, d'émissaires, de négociateurs, de médiateurs, de commissaires, d'experts, d'enquêteurs et, sans en restreindre la portée :
- a) la liste;
 - b) le nom de la personne;
 - c) les mandats de chacune des personnes;
 - d) le détail des contrats octroyés pour chaque mandat;
 - e) le résultat du travail effectué;
 - f) les échéances prévues;
 - g) les sommes impliquées.

Veillez, vous référer à la réponse de la question 7 des renseignements généraux.



31. Pour 2016-2017, les dépenses effectuées par ministère pour les visites ou rencontres ministérielles et sous-ministérielles dans les régions du Québec, en ventilant pour chacune des régions et en précisant l'objet pour chacune d'entre elle et en précisant l'objet des rencontres et les personnes ou organisme rencontrés.

Aucune visite ou rencontre ministérielle pour le programme 06, élément Réforme des institutions démocratiques.



32. Pour chaque ministère et organisme, concernant les demandes d'accès à l'information en 2015-2016 et 2016-2017 :
- a) les coûts reliés au traitement et réponses aux demandes d'accès;
 - b) le montant total facturé et récolté découlant des demandes d'accès à l'information;
 - c) le nombre total de demandes reçues;
 - d) le nombre de refus (en précisant, par catégorie, les raisons et/ou articles de la Loi invoqués pour le refus);
 - e) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 20 jours;
 - f) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 30 jours;
 - g) le nombre de demandes ayant été traitées hors délai.

L'information concernant les demandes d'accès à l'information sera présentée au Rapport annuel 2016-2017 des ministères et organismes.



33. La liste exhaustive de tous les mandats et dossier et de toutes les activités confiées à chaque adjoint parlementaire des membres du Conseil des ministres pour 2016-2017 :
- a) le coût (déplacements, etc.);
 - b) le nombre de ressources affectées;
 - c) le nombre de rencontres;
 - d) le nombre d'ETC affecté à chaque mandat en indiquant leur fonction et leur titre
 - e) l'objet;
 - f) les dates.

Veillez vous référer aux réponses des questions 1 et 2 des renseignements généraux.



34. Liste des entités administratives créées, fusionnées, scindées ou abolies sous la responsabilité du ministère en précisant les coûts de transition et les coûts de formation.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.



35. La liste des ententes et leur nature, signées en 2016-2017 entre le ministère ou l'organisme et le gouvernement fédéral ou d'autres provinces canadiennes, dont la signature a été permise à la suite d'une autorisation obtenue en vertu des articles 3.11, 3.12 ou 3.12.1 de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*, ou d'une exclusion obtenue en vertu du premier alinéa de l'article 3.13 de cette même loi.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat aux Affaires intergouvernementales canadiennes, et ce, pour tous les ministères et organismes.



36. Le détail des crédits périmés et reportés pour chaque ministère et organisme par année budgétaire, et ce, pour l'année financière 2016-2017 et les prévisions pour 2017-2018.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et les organismes.



37. L'inventaire complet des services tarifés que le ministère et les organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère offrent aux citoyens et les tarifs qu'ils exigent. Le coût unitaire de chacun de ceux-ci. La liste de tous les revenus autonomes (tarifs, permis, droits, redevances, etc.) du ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère pour les trois dernières années et les projections pour l'année 2017-2018.

L'information concernant la *Politique de financement des services publics* sera présentée au Rapport annuel 2016-2017 des ministères et des organismes.



38. Pour chaque ministère et organisme, une copie du plan de réduction des dépenses de fonctionnement pour 2016-2017 et les prévisions 2017-2018.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et les organismes.



39. Pour chaque ministère et organisme, les sommes reçues en 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 et 2018-2019, en provenance du gouvernement fédéral ou d'un autre gouvernement. Indiquer, de façon ventilée pour chaque programme, ententes ou autres, les sommes reçues, la ou les dates des versements et à quelles fins elles ont été consacrées par le ministère ou l'organisme.

Aucune somme et aucune prévision pour le programme 06, élément Réforme des institutions démocratiques.



40. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2016-2017, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes au rendement et des bonis.

PRIMES AU RENDEMENT ET BONIS	
Corps d'emploi	2016-2017
Emplois supérieurs	- \$
Cadres	- \$
Professionnels	- \$
Fonctionnaires	1 763,15 \$
Ouvriers	- \$
Étudiants et stagiaires	- \$
Autres	- \$
Total	1 763,15 \$

41. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2016-2017, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes de départ (allocation de transition), incluant les montants versés pour bris de contrat.

2016-2017 : aucune prime de départ pour le programme 06, élément Réforme des institutions démocratiques.



42. Pour chaque ministère et organisme dont les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc., fournir, pour l'année financière 2016-2017, le montant total et la ventilation par catégorie d'emploi des augmentations de salaire.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et les organismes.



43. Pour 2016-2017, combien y a-t-il de cadres et de dirigeants de la fonction publique, incluant les sous-ministres, à qui les salaires sont versés sans qu'aucune fonction ou tâche ne leur soit assignée? Pour chaque personne :

- a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions;
- b) fournir la liste des salaires versés et préciser le montant total dépensé par le ministère ou l'organisme.

Il n'y a pas de cadres, de dirigeants ou de sous-ministres qui reçoivent une rémunération sans exercer de fonction pour le programme 06, élément Réforme des institutions démocratiques.



44. Pour 2016-2017, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique, incluant les sous-ministres, ayant été déplacés de leurs fonctions à la suite des remaniements ministériels? Pour chaque personne :

- a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions;
- b) fournir la liste des salaires versés.

La réponse à cette question sera transmise par le ministère du Conseil exécutif pour tous les ministères et les organismes.



45. La liste des personnes et le mandat des comités formés par le Conseil exécutif, les ministères et organismes ainsi que les honoraires donnés à ces personnes.

Aucun mandat pour le programme 06, élément Réforme des institutions démocratiques.



46. Pour la préparation des projets de loi, des politiques, des stratégies ou des consultations gouvernementales, indiquer, pour chaque type, si une entente de confidentialité a été requise par le ministère ou le cabinet auprès des partenaires. Le cas échéant, pour chacun des types visés, fournir la liste des partenaires engagés ainsi que ladite entente.

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.



47. Coûts de reconduction des programmes existants : liste exhaustive des programmes ministériels existants à la fin de l'année financière 2016-2017 et qui n'ont pas été reconduits intégralement en 2017-2018. Pour chacun de ces programmes existants de 2016-2017, donner le coût de reconduction intégral et la dépense prévue aux crédits 2017-2018, en incluant les programmes qui ont été abolis et pour lesquels la dépense sera nulle.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et les organismes.



48. Liste des situations en 2016-2017 où s'est appliqué le principe du cran d'arrêt, tel qu'il est défini dans le Budget de dépenses 2014-2015.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et les organismes.



49. Indiquer les nouvelles initiatives ou toute majoration apportée à un programme existant, les montants en cause ainsi que les mesures prises pour dégager les sommes nécessaires à leur financement.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et les organismes.



50. Nombre de fonctionnaires ou ETC affectés au Plan Nord en 2016-2017 et prévisions pour 2017-2018.

Aucun fonctionnaire ou ETC affectés au Plan Nord pour le programme 06, élément Réforme des institutions démocratiques.



51. Ventilation du budget du ministère consacré au Plan Nord 2016-2017 et prévision pour 2017-2018.

Aucun budget consacré au Plan Nord pour le programme 06, élément Réforme des institutions démocratiques.



52. Nombre d'employés ou ETC affectés à la Stratégie maritime pour 2016-2017 et prévisions pour 2017-2018.

La réponse à cette question sera transmise par le Conseil exécutif (Secrétariat à l'implantation de la stratégie maritime) pour tous les ministères et organismes.



53. Ventilation du budget du ministère consacrée à la Stratégie maritime pour 2016-2017 et prévision pour 2017-2018.

La réponse à cette question sera transmise par le Conseil exécutif (Secrétariat à l'implantation de la stratégie maritime) pour tous les ministères et organismes.



54. Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le Fonds vert.

La réponse à cette question sera transmise par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et à la Lutte contre les changements climatiques pour tous les ministères et organismes (Fonds vert).



55. Liste des aides financières accordées en vertu du programme financés par le Fonds des ressources naturelles.

La réponse à cette question sera transmise par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (Fonds des ressources naturelles) pour tous les ministères et organismes.



56. Liste des aides financières accordées en vertu du programme financés par le Fonds du Plan Nord.

La réponse à cette question sera transmise par la Société du Plan Nord pour tous les ministères et organismes.



57. Pour chacune des cinq dernières années, la somme allouée à l'externe pour tout type de service juridique.

La réponse à cette question sera transmise par le ministère de la Justice pour tous les ministères et les organismes budgétaires en divulguant les informations accessibles au sujet des contrats de services juridiques autorisées par le ministère de la Justice durant l'année financière, en indiquant notamment les honoraires approuvés dans la gestion de ces contrats.



58. Portrait global et montant global de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2016-2017 qui ont fait l'objet de coûts additionnels sans être autorisés directement par les sous-ministres ou les dirigeants d'organismes publics, mais plutôt à la suite d'une délégation du pouvoir du dirigeant de l'organisme d'autoriser une dépense supplémentaire, comme il est prévu à l'article 17 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*.

Indiquer si oui ou non le ministère ou l'organisme compile cette information en faisant la distinction entre les coûts additionnels autorisés par le dirigeant de l'organisme et les coûts additionnels autorisés à la suite d'une délégation de pouvoirs.

Fournir la liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) en indiquant :

- a) le nombre d'autorisations;
- b) le nom du professionnel ou de la firme touché(e);
- c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat;
- d) le montant accordé;
- e) le nom de la personne ayant autorisé la dépense supplémentaire;
- f) les motifs de la demande;
- g) tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats.

Indiquer si oui ou non les ministères ou l'organisme rend lui-même publique et disponible cette information par le biais de son site Internet ou autre moyen de communication.

Le montant initial et final des contrats sont disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://www.seao.ca/>.



59. Concernant les dépenses en informatique, pour chacun des ministères et organismes (incluant les agences, sociétés, établissements, institutions ou autres), et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016, et 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 :
- a) la dépense totale (opération et capital);

Cette question ne s'applique pas au Secrétariat du programme 06, élément Réforme des institutions démocratiques.

- b) les grands dossiers en cours;

Les informations sont disponibles au tableau de bord :
<https://www.tableaubordprojetsri.gouv.ac.ca/>

- c) le nombre d'employés attitrés aux dossiers informatiques;
- d) préciser le nombre en équivalent ETC et comparaison entre le nombre de ressources internes et externes dans le domaine des TI;

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

- e) le nombre de consultants externes attitrés aux dossiers informatiques.

Veillez vous référer à la réponse de la question 11 des renseignements généraux.



- 60.
- a) Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, etc.), fournir pour 2016-2017, le montant total en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : la masse salariale.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et les organismes.

- b) Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, etc.), fournir pour 2016-2017, le montant total en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : des indemnités de retraite, s'il y a lieu.

Aucune indemnité de retraite pour le programme 06, élément Réforme des institutions démocratiques.



61. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, etc.), fournir pour 2016-2017, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le taux d'absentéisme.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.



62. Pour chaque ministère et organisme public, portrait complet et bilan détaillé des actions entreprises et des compressions réalisées à la suite de l'annonce du président du Conseil du trésor le 25 novembre 2014. Plus précisément, fournir l'information relative aux actions dans le cadre :
- a) du *Plan de réduction des effectifs pour les ministères et organismes* visant une réduction d'au minimum 2 % de leur niveau d'effectifs;
 - b) du chantier sur la révision et l'optimisation des structures et des organismes de l'État;
 - c) d'autres actions visant à limiter certains facteurs pouvant contribuer à augmenter les dépenses de rémunération;
 - d) de la suspension des bonis du personnel de direction et d'encadrement des ministères, des organismes gouvernementaux et des cabinets ministériels.

Fournir les prévisions pour 2017-2018.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et les organismes.



63. Pour chaque ministère et organisme public, le détail des actions réalisées et/ou amorcées en 2016-2017 en vue d'atteindre les objectifs fixés dans la Stratégie gouvernementale de développement durable.

L'information sera présentée au Rapport annuel 2016-2017 des ministères et des organismes.



64. Pour chaque ministère et organisme, liste de tous les rapports (d'évaluation, de vérification, d'enquête ou autres), études, avis, analyses, etc., produits par le ministère ou commandés à un organisme ou une firme externe en 2015-2016 et 2016-2017 en indiquant pour chacun :
- a) le sujet;
 - b) la ou les raisons pourquoi il a été produit ou commandé;
 - c) les coûts reliés à sa réalisation;
 - d) le nom de l'organisme ou de la firme externe, s'il y a lieu.

Préciser, pour chacun, s'il découle d'une demande du ministre ou du cabinet ministériel.

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.



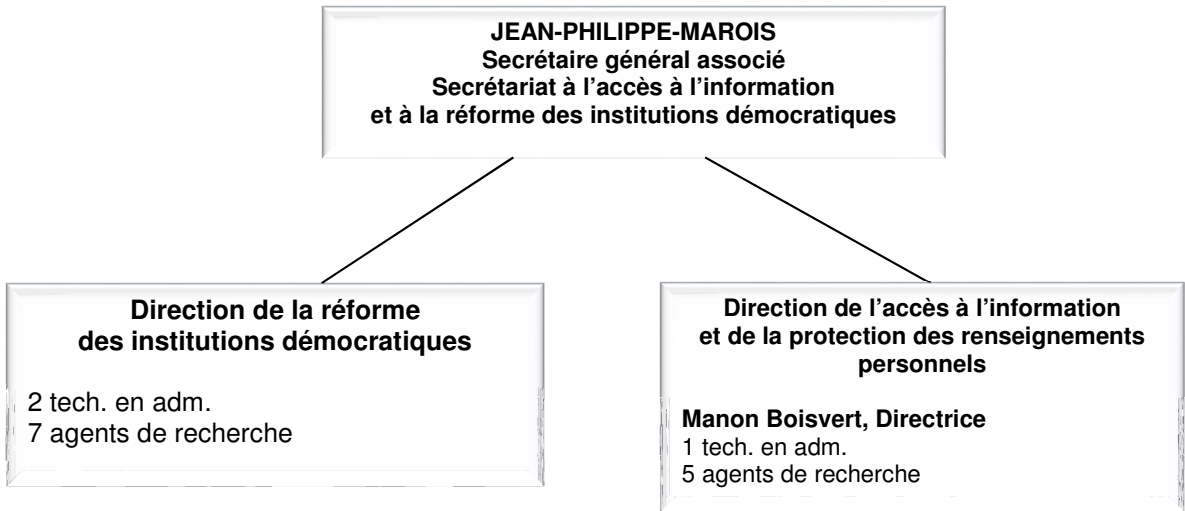
65. Pour chaque ministère et organisme public, incluant les cabinets ministériels et membres du conseil des ministres, pour les années 2015-2016 et 2016-2017, le nombre total de personnes ayant bénéficié du paiement de cotisation à une association (ordre ou corporation) professionnelle en vertu de la Directive concernant le paiement par le gouvernement de cotisations à des associations (6-79) du Conseil du trésor ou de toute autre directive permettant un remboursement de ces cotisations, ventilé par association, ordre ou corporation professionnelle en indiquant :
- a) la dépense totale au paiement des cotisations;
 - b) la liste des associations, ordres ou corporations professionnelles auxquels le gouvernement du Québec a versé un paiement pour cotisation;
 - c) la liste des employés, cadre, dirigeants, ministres et juges ayant bénéficié de cet avantage.

Dépenses 2016-2017		
Programme 06, élément Réforme des institutions démocratiques		
Barreau du Québec	Deux avis de cotisation	3 412 \$

**SECTION 2 – DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L’OPPOSITION OFFICIELLE**

Section 2 - Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

1. Organigramme complet du Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques (SAIRID), en précisant le titre et le nom des personnes en faisant partie, incluant le statut ou le lien d'emploi (cadre, membre de la fonction publique, contractuel).



Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques
Ministère du Conseil exécutif
875, Grande Allée Est, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 4Y8
Téléphone : 418 528 8024
Télécopieur : 418 528-8094



2. Dans le cas du personnel contractuel, fournir les paramètres du mandat, traitement (salaire et autres considérations) ainsi que la liste et une copie de tout document produit dans le cadre du mandat.

Aucun contractuel.



3. Copie des notes, mémos, opinions, études, mémoires et de tout autre document produits par le SAIRID, ou à l'externe mais à sa demande, ou à propos desquels le SAIRID a émis des commentaires, des avis ou des recommandations concernant notamment le mode de scrutin, les modalités d'exercice du droit de vote, les règles de financement des partis politiques, le lobbying, le Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale et les suites à donner aux recommandations de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la constructions (CEIC). Préciser la nature de ces commentaires, avis ou recommandations.

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.



4. La ventilation des sommes dépensées pour 2016-2017 par le SAIRID pour des notes, des mémos, des opinions, des études, des mémoires et tout autre document produits à l'interne ou à l'externe, mais à sa demande, ou à propos desquels le SAIRID a émis des commentaires, des avis ou des recommandations concernant, notamment, le mode de scrutin, les modalités d'exercice du droit de vote, les règles de financement des partis politiques, le lobbying, le Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale, et les suites à donner aux recommandations de la CEIC.

Aucune somme dépensée pour 2016-2017.



5. La liste de tous les comités interministériels formés ou déjà formés en 2016-2017, dont a fait partie le SAIRID avec d'autres ministères, organismes, agences ou partenaires. Pour chaque comité, préciser le mandat, les membres, le budget et les résultats.

PÉRIODE 2016-04-01 À 2017-03-31 - LISTE DES COMITÉS ¹					
GROUPES DE TRAVAIL	OBJECTIF	PRÉSIDENT / COORDONNATEUR DU GROUPE DE TRAVAIL	PARTICIPANTS	APPORTS DU SAIRID	DATE DES RENCONTRES
Groupe de travail sur l'encadrement des activités de lobbyisme et les autochtones.	Consulter des représentants des communautés autochtones au sujet des enjeux relatifs à l'encadrement des activités de lobbyisme.	SAIRID	SAIRID, SAA, Grand Conseil des Cris, l'Administration régionale Kativik (ARK) et la Société Makivik.	Coordonner et synthèse des commentaires recueillis.	2017-24-03
Groupe de travail interministériel sur le cadre de référence gouvernemental sur la participation publique.	Élaboration d'un cadre de référence gouvernemental sur la participation publique.	SAIRID.	MDDELCC, MSSS, MAMOT, SCT, MERN, MCE (deux représentants du SAIRID et un du SCG).	Coordonner et préparer des documents relatifs à l'élaboration du Cadre de référence.	2016-11-07
Groupe de travail interministériel sur la Stratégie numérique	Proposer des contenus et des thématiques pour la consultation Objectif numérique et proposer des éléments permettant d'établir les orientations, les objectifs et les actions de la Stratégie numérique.	MESI	MTESS, MEES, RAMQ, MCE, MESI, MSSS, SCT, MFQ, MTO, MAMOT et MCC	Participer aux réunions et préparer le contenu sur le Cadre de référence gouvernemental sur la participation publique inclut à la consultation Objectif numérique.	2016-09-01 2016-11-17 2016-12-09 2016-12-21 2017-01-19
Comité interministériel de la Stratégie numérique	Soutenir l'élaboration de la Stratégie numérique	MESI	MESI, SCT, MSSS, MEES, MFQ, MERN, MCC, MAMOT, Tourisme Québec, MCE, SAIRID.	Participer aux réunions et aux activités de soutien à l'élaboration de la Stratégie numérique.	2016-06-27- 2016-11-16
Comité de gouvernance du gouvernement ouvert.	Proposer au Conseil des ministres les orientations gouvernementales en matière de gouvernement ouvert. Approuver le plan d'action et les documents de nature stratégique, coordonner la mise en œuvre du plan d'action, mobiliser les partenaires et assurer le suivi de l'atteinte des résultats.	Dirigeant principal de l'information, SCT.	Secrétaire général associé, SAIRID, dirigeant principal de l'information, SCT, Secrétaire général associé et SCG.	Participer aux réunions et à la définition des orientations et des actions gouvernementales en matière de gouvernement ouvert.	2016-05-05 2016-11-07

¹ Il n'y a pas de budget alloué par le SAIRID à ces activités.

Groupe de travail sur la recherche et la Loi sur l'accès.	Proposer des modifications législatives visant à simplifier l'accès à des renseignements personnels à des fins de recherche.	SAIRID.	Quatre représentants du SAIRID, 2 représentants du Scientifique en chef, 2 représentants de la CAI, trois représentants de la RAMQ, un représentant de l'ISQ, un représentant du SCT, un chercheur et un représentant des patients.	Coordonner et animer le groupe de travail. Faire la synthèse des travaux et des recommandations	2016-04-11 2016-05-31 2016-06-10 2016-06-28
Comité permanent du réseau des responsables sur l'accès aux documents et sur la protection des renseignements personnels (SAIRID).	Offrir un soutien au SAIRID quant à la structuration des activités du Réseau des responsables en accès à l'information et en PRP (AIPRP) et collaborer aux travaux sur la 5 ^e Révision quinquennale de la LAI.	Direction de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels du SAIRID.	14 membres du Réseau des responsables de l'AIPRP : MDDELCC, CEST, MAPAQ, MAMOT, MELS, MERN, CNT, OPC, MESRST, CARRA, BANQ, AMF, ISQ et Tourisme Québec.	Coordonner et animer le groupe de travail et synthèse des commentaires recueillis.	2016-05-02
Table interministérielle sur la Révision quinquennale de la Loi sur l'accès et de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé.	Offrir un soutien au SAIRID quant aux modifications à apporter à la Loi sur l'accès, au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la PRP et au Règlement sur les frais exigibles.	Direction de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels du SAIRID.	Une quarantaine de responsables de l'AIPRP provenant des organisations suivantes : CAI, MEES, MERN, AMF, RQ, TAT, MTESS, MSP, ISQ, SQ, SAQ, CNESST, CDPQ, FRQ, AMT, MCC, MSSS, Curateur, SAAQ, Retraite-Québec, MFAQ, BANQ, RAMQ, MAPAQ, MIDI, MJQ, MRIF, MTMDET, MDDELCC, MAMOT, Tourisme Québec et MFQ.	Coordonner et animer le groupe de travail et synthèse des commentaires recueillis.	2016-05-11 2016-12-15
Comité de travail sur la diffusion proactive de l'information.	Élaborer les documents de soutien visant à mettre en œuvre la diffusion proactive.	Direction de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels du SAIRID.	Un représentant du SAIRID, un du Secrétariat du Conseil du trésor, un du Secrétariat à la communication gouvernementale, un du Groupe d'experts en gestion documentaire et un de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.	Coordonner et animer le groupe de travail et synthèse des commentaires recueillis.	2016-06-08 2016-06-21 2016-07-05 2016-08-04 2016-09-13 2016-09-22 2016-09-23 2016-09-29 2016-11-10 2017-02-10
Comité de travail sur l'application et mise en œuvre de la diffusion proactive	Consulter les responsables de l'accès à l'information concernant les travaux que mène le SAIRID sur l'application et la mise en œuvre de	Direction de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels du SAIRID.	Un représentant du SAIRID, un de la Société des alcools du Québec, un du ministère des Finances du Québec, un du ministère de l'Immigration, de la	Coordonner et animer le groupe de travail et synthèse des commentaires recueillis.	2016-09-08 2016-09-15

	la diffusion proactive.		Diversité et de l'Inclusion, un du ministère de la Culture et des Communications, un du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, un du Tribunal administratif du Québec, un du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et un de l'Autorité des marchés financiers.		
Projet de règlement sur la diffusion dans le secteur municipal.	Élaborer un règlement sur la diffusion.	Direction de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels du SAIRID.	Deux représentants du SAIRID et deux du ministère des Affaires municipale et de l'Occupation du territoire.	Coordonner et animer le groupe de travail et élaborer des modifications réglementaires en ces domaines.	2016-05-03 2016-10-11 2016-12-14 2016-12-15 2016-12-16 2017-02-01 2017-02-08 2017-03-15 2017-03-23 2017-03-27
Projet de règlement sur la diffusion dans le secteur de la santé et des services sociaux.	Élaborer un règlement sur la diffusion.	Direction de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels du SAIRID.	Deux représentants du SAIRID et deux du ministère de la Santé et des Services sociaux.	Coordonner et animer le groupe de travail et élaborer des modifications réglementaires en ces domaines.	2016-04-01 2016-06-07 2016-06-20 2017-01-19 2017-01-31 2017-02-02 2017-02-17 2017-02-23 2017-03-07 2017-03-09 2017-03-16 2017-03-21 2017-03-28 2017-03-28 2017-03-29 2017-03-30 2017-03-31
Projet de règlement sur la diffusion dans le secteur des ordres professionnels.	Élaborer un règlement sur la diffusion.	Direction de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels du SAIRID.	Deux représentants du SAIRID, un de l'Office des professions du Québec et un du Conseil interprofessionnels du Québec.	Coordonner et animer le groupe de travail et élaborer des modifications réglementaires en ces domaines.	2016-04-04 2017-01-20 2017-01-27 2017-02-06 2017-03-13
Comité des dirigeants gouvernementaux-Services Québec.	Soutenir les autorités gouvernementales quant aux orientations stratégiques du projet de déploiement de Services Québec	MTESS	MTESS, SAAQ, RAMQ, MESI, MERN, CSPQ, SQI, MJQ, MAMOT, Revenu Québec, MEES, MTQ, Retraite QC, SCT, SCG, CNESST.	Participer aux rencontres et à la définition des orientations stratégiques. Soutenir le comité ainsi que différents sous-comités et groupes de travail sur toute question relative à la protection des renseignements personnels.	2016-04-29 2016-06-16 2016-09-13 2017-02-09

Comité chargé de l'évaluation des aspects techniques et juridiques d'équiper les policiers de caméra corporelle	Évaluer les aspects techniques et juridiques visant à équiper les policiers de caméra corporelle	Ministère de la Sécurité publique	4 corps policiers, un représentant du SAIRID, des représentants du MSP, du DPCP et de la SQ.	Conseiller en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.	2016-10-03
---	--	-----------------------------------	--	---	------------



6. La liste des mandats qui ont été confiés au DGE et à la Commission de la représentation électorale.

Aucun mandat n’a été confié au DGE et à la Commission de la représentation électorale.



7. Indiquer, en 2016-2017, pour le SAIRID :
- a) le nombre de rencontres, de repas ou de réunions et les frais afférents;
 - b) la liste des personnes à rencontrer en précisant le but de la rencontre;
 - c) les frais de déplacement, de voyage, de repas et de représentation;
 - d) la liste des participants à des colloques, à des congrès et les coûts afférents.

Veillez, vous référer à la question 13 des renseignements généraux.



8. L’information financière de 2016-2017, ventilée pour chaque événement auquel a participé un membre du SAIRID au Québec et à l’extérieur, en indiquant le lieu, l’événement, les dates, les personnes du SAIRID présentes et, le cas échéant, du cabinet ministériel, en ventilant le montant par : frais de déplacement, de repas, d’hébergement et de représentation (inscription ou autre).



Veillez, vous référer à la question 13 des renseignements généraux.

9. Indiquer les sommes dépensées pour 2016-2017 par le SAIRID pour l’informatique et les technologiques de l’information. Préciser s’il s’agit d’achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).

Aucune somme dépensée en 2016-2017.



10. Nombre de personnes ayant signifié leur intérêt pour un poste de dirigeant ou de membre d’organisme nommée par l’Assemblée nationale en 2016-2017, incluant copie de leur *curriculum vitae* accompagné d’une lettre d’intérêt. Ventilation par poste convoité.

Cette question relève du Secrétariat aux emplois supérieurs.

COMMISSAIRE AU LOBBYISME

138. Nombre de poursuites intentées par le DPCP à la suite des vérifications du Commissaire au lobbyisme, depuis 2010-2011 et jusqu’à la dernière année financière, par secteur visé par la loi :
- a) effectuées à la suite d’une plainte;
 - b) effectuées de la propre initiative du Commissaire.

Indiquer, pour chacun des secteurs visés par la loi :

- a) l’objet de la poursuite;
- b) le résultat de la poursuite;
- c) les suites apportées.

Le Commissaire au lobbyisme est une personne désignée par l’Assemblée nationale du Québec. Ses crédits en relèvent également. Cette question doit donc être adressée au Président de l’Assemblée nationale



139. Nombre d'enquêtes effectuées, depuis 2010-2011 et jusqu'à la dernière année financière, par secteur visé par la loi :

- a) à la suite d'une plainte;
- b) de sa propre initiative.

Indiquer :

- a) l'objet de l'enquête;
- b) le résultat de l'enquête;
- c) le nombre de dossiers référés au Procureur général ou au DPCP;
- d) le nombre de dossiers en cours devant les tribunaux;
- e) le nombre de dossiers dans lesquels la ou les personnes physiques ou morales ont plaidé coupable;
- f) le nombre de dossiers dans lesquels la ou les personnes physiques ou morales ont été déclarées coupables;
- g) le nombre de dossiers référés au Procureur général ou au DPCP n'ayant pas fait l'objet d'une poursuite;
- h) le nombre de dossiers référés au Procureur général ou au DPCP, dont le délai était prescrit lors de la transmission par la commission;
- i) le nombre de dossiers référés au Procureur général ou au DPCP, dont le délai a été prescrit pendant l'analyse du dossier par le Procureur général ou le DPCP;
- j) copie des rapports d'enquête dont les délais sont prescrits.

Le Commissaire au Lobbyisme est une personne désignée par l'Assemblée nationale du Québec. Ses crédits en relèvent également. Cette question doit donc être adressée au Président de l'Assemblée nationale



140. Depuis 2010-2011 jusqu'à ce jour, la liste des avis demandés au Commissaire au lobbyisme par un ministre, un organisme ou un cabinet ministériel. Fournir également une copie de chacun de ces avis et préciser tout secteur visé par la loi.

Le Commissaire au Lobbyisme est une personne désignée par l'Assemblée nationale du Québec. Ses crédits en relèvent également. Cette question doit donc être adressée au Président de l'Assemblée nationale



141. Liste des études commandées à l'interne ou à l'externe durant l'exercice financier 2016-2017, incluant :

- a) les coûts;
- b) une copie des soumissions;
- c) une copie des études;
- d) le nom de la firme ou de l'individu ayant obtenu le mandat;
- e) une copie du contrat.

Le Commissaire au Lobbyisme est une personne désignée par l'Assemblée nationale du Québec. Ses crédits en relèvent également. Cette question doit donc être adressée au Président de l'Assemblée nationale

**SECTION 3 – DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DU DEUXIÈME GROUPE D’OPPOSITION**

SECTION 3 – DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DU DEUXIÈME GROUPE D’OPPOSITION

86. Dépôt du plan financier (budget des dépenses par activité) et stratégie de ce portefeuille pour l'année 2016-2017

Conseil exécutif

**Programme 6
Accès à l'information et Réforme des institutions démocratiques**

Éléments	Budget de dépenses 2017-2018	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2017-2018	Crédits 2016-2017
	(000 \$)				
1. Cabinet de la ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques	814,2	-	-	814,2	814,2
2. Commission d'accès à l'information	5 991,2	155,0	85,8	5 922,0	5 923,8
3. Réforme des institutions démocratiques	1 240,5	-	-	1 240,5	1 240,5
4. Accès à l'information et protection des renseignements personnels	798,8	-	-	798,8	798,8
	8 844,7	155,0	85,8	8 775,5	8 777,3
Moins : Crédits permanents Loi sur l'exécutif (RLRQ, chapitre E-18) Élément 1				9,6	9,6
Crédit à voter				8 765,9	8 767,7

Ce programme vise à améliorer l'efficacité de nos institutions démocratiques et plus particulièrement de notre cadre électoral, à élaborer les orientations gouvernementales, en matière de transparence des institutions, à modifier et bonifier à cet effet les lois et règlements relatifs à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels de même qu'à promouvoir et assurer l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels. Finalement, d'assurer un rôle-conseil pour le gouvernement en ces matières.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	2017-2018	2016-2017
	(000 \$)					
Rémunération	500,0	4 854,9	919,8	635,9	6 910,6	6 910,6
Fonctionnement	259,6	1 136,3	320,7	162,9	1 879,5	1 868,0
Transfert	54,6	-	-	-	54,6	54,6
	814,2	5 991,2	1 240,5	798,8	8 844,7	8 833,2
Budget d'investissements						
Immobilisations tangibles	-	62,0	-	-	62,0	62,0
Immobilisations en ressources informationnelles	-	23,8	-	-	23,8	37,1
	-	85,8	-	-	85,8	99,1

Crédits des ministères et organismes
32



87. Liste et copie des notes, avis, opinions, études ou mémorandums produits par le Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques ou commandés à l'externe.

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.



88. La liste des rencontres de la Commission de la représentation électorale du DGEQ en 2016-2017, incluant les dates, les lieux, les ordres du jour, les objets et les personnes présentes. Fournir les prévisions pour 2017-2018.

Le Secrétariat ne participe pas à ces rencontres.



89. Liste des mandats qui ont été confiés au Directeur général des élections et à la Commission de la représentation électorale pour 2016-2017. Prévisions pour 2017-2018.

Aucun mandat n’a été confié au Directeur général des élections et à la Commission de la représentation électorale en 2016-2017.

Le calendrier n’est pas encore déterminé pour 2017-2018.



90. Détail des programmes abolis ou dont le financement a été réduit en 2016-2017 par rapport à 2015-2016.

Aucun programme aboli.



91. Pour chacune des élections partielles ayant eu lieu en 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016, coût total ventilé par les différents postes budgétaires appropriés (salaires, locaux, équipements, remboursement des dépenses effectué à chacun des partis politiques, autres dépenses administratives, etc.).

Le Directeur général des élections est une personne désignée par l’Assemblée nationale du Québec. Ses crédits en relèvent également. Cette question doit donc être adressée au Président de l’Assemblée nationale.



92. Coût total des élections municipales en 2013, par municipalité, et de toute élection municipale partielle en 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017.

Le Directeur général des élections est une personne désignée par l’Assemblée nationale du Québec. Ses crédits en relèvent également. Cette question doit donc être adressée au Président de l’Assemblée nationale.



93. Liste de tous les appels d’offres lancés par le Directeur général des élections en 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017. Liste des organismes soumissionnaires et copie des soumissions.

Le Directeur général des élections est une personne désignée par l’Assemblée nationale du Québec. Ses crédits en relèvent également. Cette question doit donc être adressée au Président de l’Assemblée nationale.



94. Liste des appels d’offres annulés par le Directeur général des élections en 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 ainsi que les raisons justifiant les annulations.
- a) copie des soumissions;
 - b) firme ou individu ayant obtenu le contrat ou le mandat;
 - c) copie du contrat.

Le Directeur général des élections est une personne désignée par l’Assemblée nationale du Québec. Ses crédits en relèvent également. Cette question doit donc être adressée au Président de l’Assemblée nationale.



95. Nombre total d’infractions émises par le DGEQ en 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017. Ventiler par parti politique.

Le Directeur général des élections est une personne désignée par l’Assemblée nationale du Québec. Ses crédits en relèvent également. Cette question doit donc être adressée au Président de l’Assemblée nationale.



96. Nombre total d'infractions émises pour financement illégal en 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 ainsi que les sommes totales impliquées (en terme de montant fraudé). Ventiler par parti politique.

Le Directeur général des élections est une personne désignée par l'Assemblée nationale du Québec. Ses crédits en relèvent également. Cette question doit donc être adressée au Président de l'Assemblée nationale.



97. Nombre d'infractions émises par le DGEQ en 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017. Ventilé par parti politique.

- a) à la suite d'une plainte;
- b) de la propre initiative du DGEQ.

Indiquer pour chacune des infractions :

- a) le nom de l'individu ou de l'organisme visé;
- b) son affiliation partisane;
- c) l'objet de l'infraction;
- d) le résultat de l'infraction (verdict de culpabilité);
- e) le montant d'amende octroyé, si l'individu ou l'organisme a plaidé coupable ou a été reconnu coupable.

Le Directeur général des élections est une personne désignée par l'Assemblée nationale du Québec. Ses crédits en relèvent également. Cette question doit donc être adressée au Président de l'Assemblée nationale.

COMMISSAIRE AU LOBBYISME

144. Nombre de poursuites intentées par le DPCP à la suite des vérifications du Commissaire au Lobbyisme, par secteur visé par la Loi et effectuées en 2010-2011, 2011-2012, 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 :

- a) à la suite d'une plainte;
- b) de la propre initiative du Commissaire.

Indiquer pour chacun des secteurs visés par la loi :

- a) l'objet de la poursuite;
- b) le résultat de la poursuite;
- c) les suites accordées.

Le Commissaire au Lobbyisme est une personne désignée par l'Assemblée nationale du Québec. Ses crédits en relèvent également. Cette question doit donc être adressée au Président de l'Assemblée nationale



145. Nombre d'enquêtes effectuées, par secteur visé par la Loi, en 2010-2011, 2011-2012, 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017:

- a) à la suite d'une plainte;
- b) de sa propre initiative.

Indiquer :

- a) l'objet de l'enquête;
- b) le résultat de l'enquête;
- c) le nombre de dossiers référés au Procureur général ou DPCP;
- d) le nombre de dossiers en cours devant les tribunaux;
- e) le nombre de dossiers où la ou les personnes physiques ou morales ont plaidé coupables;
- f) le nombre de dossiers où la ou les personnes physiques ou morales ont été déclarées coupables;
- g) le nombre de dossiers référés au Procureur général ou DPCP n'ayant pas fait l'objet de poursuite;
- h) le nombre de dossiers référés au Procureur général ou DPCP et dont le délai était prescrit lors de la transmission par la Commission;
- i) le nombre de dossiers référés au Procureur général ou DPCP et dont le délai a été prescrit pendant l'analyse du dossier par le Procureur général ou DPCP;
- j) Copie des rapports d'enquêtes dont les délais sont prescrits.

Le Commissaire au Lobbyisme est une personne désignée par l'Assemblée nationale du Québec. Ses crédits en relèvent également. Cette question doit donc être adressée au Président de l'Assemblée nationale.



146. La liste et une copie de tous les avis demandés au Commissaire au Lobbyisme par un ministère, un organisme ou un cabinet ministériel et tout secteur visé par la Loi pour 2010-2011, 2011-2012, 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017.

Le Commissaire au Lobbyisme est une personne désignée par l'Assemblée nationale du Québec. Ses crédits en relèvent également. Cette question doit donc être adressée au Président de l'Assemblée nationale.



147. Pour 2015-2016 et 2016-2017, nombre de lobbyistes inscrits au registre, ventilé par type de lobbyiste et par ville et/ou région administrative.

Le Commissaire au Lobbyisme est une personne désignée par l'Assemblée nationale du Québec. Ses crédits en relèvent également. Cette question doit donc être adressée au Président de l'Assemblée nationale.



148. Liste des études commandées à l'interne ou à l'externe durant l'exercice financier 2015-2016 et 2016-2017

- a) liste et coût;
- b) copie des soumissions;
- c) copie des études;
- d) firme ou individu ayant obtenu le mandat;
- e) copie du contrat.

Le Commissaire au Lobbyisme est une personne désignée par l'Assemblée nationale du Québec. Ses crédits en relèvent également. Cette question doit donc être adressée au Président de l'Assemblée nationale.